

Le phénotypage ADN est un outil supplémentaire indispensable à la lutte contre la criminalité

Cela fait plus de 20 ans que la Suisse dispose d'une banque de données nationale des profils ADN et le succès d'un tel outil n'est plus à démontrer. Ce sont ainsi des milliers de crimes et délits qui ont pu être résolus grâce aux comparaisons entre les traces mises en évidences sur des lieux d'infraction ou des victimes et les profils génétiques de suspects soumis à la prise de mesures signalétiques.

TEXTE: EMMANUEL FIVAZ, VICE-PRÉSIDENT FSFP; PHOTO: FSFP



Emmanuel Fivaz, Vice-président FSFP.

À titre personnel, je me rappelle encore comme si c'était hier de la date du 1er juillet 2000, date d'introduction de la banque de données nationale CODIS. Cet outil révolutionnaire a vu mon activité de policier scientifique évoluer de manière radicale. Et j'ai pu constater tout au long de cette période la rigueur et le sérieux avec laquelle les prélèvements et analyses ADN sont gérés par les polices cantonales, par les procureurs et par les laboratoires de médecine légale effectuant les analyses. Il faut du reste rappeler à ce sujet que la loi fédérale ne permet qu'aux laboratoires issus de l'administration publique de procéder aux analyses ADN et d'interagir avec la banque de données centrale, de manière à garantir une protection maximale des données personnelles liées aux profils génétiques.

Mais si le succès d'une analyse ADN est souvent au rendez-vous, il arrive malheureusement que la personne suspecte dont on a établi un pro-

fil ADN soit inconnue de la banque de données. La science forensique propose aujourd'hui une solution pour augmenter les chances de confondre l'auteur d'un crime: le phénotypage.

À l'heure où certaines voix tentent de critiquer le travail de la police, en lui reprochant par exemple de diriger son action de manière discriminatoire, le phénotypage représente un nouvel outil qui permettra aux enquêteurs d'orienter encore mieux leurs investigations en travaillant de manière ciblée et sur la base de critères objectifs et scientifiques.

La FSFP soutient ainsi vivement le projet initié et soutenu par le Conseil fédéral et qui fait l'objet de discussions au Parlement. À l'instar d'autres pays, notre pays disposera des bases légales pour effectuer des analyses permettant de donner des indices concrets sur le signalement physique de suspects qu'il n'était pas possible d'identifier autrement. Ceci dans un cadre légal strict, sous la direction du Ministère public et dans le seul but de contribuer à la manifestation de la vérité. Espérons vivement que nos parlementaires sauront entendre ces arguments et voteront en faveur de cette avancée importante au profit de la justice de notre pays ■

De quoi s'agit-il ?

Le phénotypage permettra de mettre en évidence des caractéristiques morphologiques, en plus du sexe, telles que la couleur des yeux, des cheveux, de la peau, de l'origine biogéographique et d'estimer l'âge de la personne à l'origine du profil génétique mis en évidence sur une scène de crime. Ce «portrait-robot» biologique a déjà permis de résoudre des crimes dans plusieurs pays qui utilisent déjà cet instrument.